

2010 : SB32

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables de l'administration scolaire

EXPÉDITEUR : Grant Osborn
Directeur (par intérim)
Direction des politiques d'immobilisations

DATE : Le 21 juin 2010

OBJET : Initiative pilote des écoles vertes – Exigences en matière de présentation de rapports

Je vous écris pour vous faire part des exigences en matière de présentation de rapports concernant tous les projets approuvés dans le cadre de l'Initiative pilote des écoles vertes.

Tel qu'annoncé dans la **Note de service 2009 : SB45 – Projets approuvés pour l'Initiative pilote des écoles vertes**, tous les conseils scolaires recevant un financement dans le cadre de l'Initiative pilote des écoles vertes doivent, chaque trimestre, présenter un rapport au Ministère sur des paramètres particuliers évaluant la performance des technologies pilotes, y compris l'incidence des coûts environnementaux et opérationnels connexes, école par école.

Les rapports doivent être transmis en utilisant le module de l'Initiative pilote des écoles vertes intégré au Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS). Les conseils scolaires auront accès à ce module dès le 5 juillet 2010. Quelques jours avant cette date, un courriel de rappel sera envoyé à tous les conseils participant à cette initiative.

Vous trouverez ci-joint le Guide de l'utilisateur de l'Initiative pilote des écoles vertes (Annexe 1) qui contient des instructions détaillées sur la transmission des rapports trimestriels, ainsi qu'une liste des paramètres de performance devant être indiqués par tous les conseils pour chaque école participante.

Seuls les utilisateurs inscrits au SIIS auront accès au module de l'Initiative pilote des écoles vertes. Nous demandons, par conséquent, aux employés des conseils scolaires qui supervisent les projets, mais qui n'ont pas accès au SIIS, de collaborer avec leurs collègues pour s'assurer que les rapports trimestriels sont transmis avec exactitude et en temps opportun. Pour faciliter cela, le module de présentation de rapports permet d'exporter le modèle de présentation de rapports dans un chiffrier Excel. Le Guide de l'utilisateur de l'Initiative pilote des écoles vertes fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

Il est important que les conseils responsables communiquent les « champs définis par l'utilisateur », ou indiquent qu'aucun champ supplémentaire n'est requis, puisque les conseils participants ne pourront pas transmettre leur rapport trimestriel tant que cette partie n'aura pas été remplie. Le Guide

de l'utilisateur de l'Initiative pilote des écoles vertes fournit de plus amples renseignements sur les « champs définis par l'utilisateur ».

S'il est vrai que tous les projets doivent être opérationnels d'ici septembre 2010, il est possible que certaines technologies soient installées et en service avant cette date. En pareil cas, les conseils doivent commencer à préparer leur rapport trimestriel dès que leur technologie est installée et en service.

Les rapports trimestriels doivent être transmis en respectant le calendrier suivant :

Date limite de transmission des rapports	Période visée
30 juillet 2010	1 ^{er} janvier – 30 juin 2010
30 octobre 2010	1 ^{er} juillet – 30 septembre 2010
31 janvier 2011	1 ^{er} octobre – 31 décembre 2010
29 avril 2011	1 ^{er} janvier – 31 mars 2011
29 juillet 2011	1 ^{er} avril – 30 juin 2011
30 octobre 2011	1 ^{er} juillet – 30 septembre 2011

Nous vous remercions de nouveau d'avoir manifesté de l'intérêt pour participer à l'Initiative pilote des écoles vertes. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner les mesures de performance concernant les projets pilotes et la manière dont elles peuvent contribuer à écologiser nos écoles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe de l'Initiative pilote des écoles vertes en envoyant un courriel à GSPI@ontario.ca ou avec l'analyste du Ministère responsable de votre projet (Annexe 2).



Grant Osborn
Directeur (par intérim)
Direction des politiques d'immobilisations

- c. c. Directrices et directeurs de l'éducation
- Surintendantes et surintendants des installations
- Surintendantes et surintendants de la planification